



Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE
DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°122/2011
DU 21 DECEMBRE 2011**

Approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française et sollicitant la cession à l'euro symbolique des emprises « Cité Grand » et « EMIA »

L'an deux mille onze, le vingt et un du mois de décembre à dix sept heures vingt minutes,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Elisa YAO THAM SAO et Monsieur William BENNETT, ont été désignés pour remplir cette fonction.

Etaient présents :

Date de convocation :	13 décembre 2011
Date d'affichage :	13 décembre 2011

Résultats des votes

Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affichage du compte rendu du conseil municipal le

23 décembre 2011

Affichage de la présente délibération le :

27 DEC. 2011

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare		X	Eliane LECHENE
5	TERIIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano		X	
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred	X		
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	
25	DU SOUICH Audrey		X	Georges PUCHON
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
		17	16	2

DELIBERATION N°122/2011 DU 21 DECEMBRE 2011

Approuvant le projet de contrat de redynamisation des sites de défense en Polynésie française et sollicitant la cession à l'euro symbolique des emprises « Cité Grand » et « EMIA ».

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Les articles 67 et 173 de la loi de finance 2009 ;
- VU Les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré
en sa séance du 21/12/2011

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VOTANTS	19
POUR	19
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

- Article 1^{er} :** Le projet de Contrat de Redynamisation de Sites de la défense (CRSD) en Polynésie française est approuvé, et le maire est autorisé à le signer pour le compte de la commune.
- Article 2 :** Conformément aux articles 67 et 173 de la loi de finances 2009, la commune sollicite la cession, à l'euro symbolique, de la cité GRAND (30 428 m2), dans le cadre du projet de restructuration des armées en Polynésie française.
- Article 3. :** Conformément aux articles 67 et 173 de la loi de finances 2009, la commune sollicite la cession, à l'euro symbolique, de la fraction d'emprise dite TAAONE II (zone EMIA) de 14 500 m2, dans le cadre du projet de restructuration des armées en Polynésie française.
- Article 4. :** Ces deux emprises cédées feront l'objet de projets de réhabilitation et de transformation dans le but de les valoriser.
- Article 5. :** La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Le Maire



Béatrice VERNAUDON



Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le **23 DEC. 2011**

et publication du **27 DEC. 2011**

Le Maire,



Béatrice VERNAUDON

